

PROCES-VERBAL

**Assemblée constituante
Commission 2
Droits politiques
(y compris révision de la Constitution)
Séance No. 24 du mardi 3 novembre 2009
2, rue Henri-Fazy - 3ème étage
16h00 à 21h00**

Présidence : M. PAGAN Jacques, UDC

Présents : M. ALDER Murat Julian, Radical Ouverture
M. BARDE Michel, G[e] avance
M. BÜCHI Thomas, Radical Ouverture
M. BORDIER Bertrand, Libéraux & Indépendant
M. DELACHAUX Yves-Patrick, MCG (remplace M. DIMIER)
M. GAUTHIER Pierre, AVIVO
Mme HALLE Silja, Les Verts et Associatifs
M. HIRSCH Laurent, Libéraux & Indépendants
M. IRMINGER Florian, Les Verts et Associatifs
M. MANUEL Alfred, Associations de Genève
Mme MARTENOT Claire, Solidarités
Mme PERREGAUX, Socialiste Pluraliste
M. SAYEGH Constantin, PDC
M. SCHIFFERLI Pierre, UDC
M. TANQUEREL Thierry, Socialiste Pluraliste
M. TURRIAN Marc (remplace M. AUBERT)

Excusés : M. AUBERT Jean-Pierre, AVIVO
M. DIMIER Patrick-Etienne, MCG

Procès-verbalistes : Mmes Arbnore HASANI / Eliane MONNIN

Audition de MM. Steve Cadoux et Angelo Torti (FAS'e)

Assistants sociaux

Le Président accueille MM. Cadoux et Torti à 18h00 et leur passe sans plus tarder la parole.

Auditions de MM. Cadoux et Torti (FAS'e)

Le président rappelle à MM. Steve Cadoux et Angelo Torti représentant la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle l'objet de leur audition, à savoir que la commission entend étudier s'il est opportun, dans le cadre des travaux constitutionnels, d'envisager un abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans.

M. Torti souligne que la FAS'e intervient de deux façons, d'une part, par la mise à disposition de personnel dans les quartiers, les centres et, d'autre part, au travers des TSHM (travailleurs sociaux hors murs) dans les communes. Il existe 42 centres sur l'ensemble du canton et une quarantaine d'équipes de TSHM, disséminés sur l'ensemble du territoire, sauf la ville de Genève. Il est lui-même « responsable secteur-régions ». M. Cadoux est travailleur social hors murs et il s'occupe d'une équipe d'une quinzaine de personnes dans la région de Lancy (27'000 habitants), plus les régions de Perly et Bardonnex.

M. Torti tient à préciser que les propos que son collègue et lui-même vont tenir n'engagent qu'eux et ne sont pas le reflet de la Fondation. A la question de savoir s'il faut abaisser le droit de vote aux jeunes de 16 ans, il se demande en premier lieu la raison. Ceux qui ont le droit de vote actuellement (les plus de 18 ans, s'en servent-ils ? Pour lui qui vient de France, le taux d'absentéisme dans quasiment toutes les élections le surprend et en y regardant de plus près, ce sont effectivement les jeunes. Le deuxième constat, pour avoir participé au débat organisé par le Tribune de Genève est que les programmes des candidats n'intéressent pas directement les jeunes. En menant une enquête dans deux communes, les résultats montrent aussi qu'il y a un désintérêt – encore faut-il le prouver scientifiquement – d'une grande partie des jeunes, sur la chose politique (notamment sur les élections dites de proximité, les municipales, etc.) Par contre, quand on les questionne sur ce qui les intéresse en termes de vie citoyenne, ils sont plus portés sur tout ce qui concerne les rapports nord-sud. M. Torti en a tiré comme conclusion que les jeunes aimeraient faire de la politique différemment et ils sont plus intéressés par des questions qui leur parlent, développement solidaire et culturel, que par une politique locale, communale.

M. Cadoux souligne qu'il a une approche de terrain au contact de jeunes qui sont dits peu faciles (aux Palettes, par exemple). Il confirme que dans ces quartiers, les jeunes n'apparaissent pas très intéressés par ce qui est du droit de vote. Ce sont des discussions qui ne viennent jamais à ses oreilles. Deuxièmement, il se rend compte que sur le terrain, le TSHM s'occupe plutôt de jeunes de 15-25 ans. Cela veut dire que de plus en plus de jeunes passés 18 ans, passés 20 ans, gravitent encore dans ses actions, animations, sorties. etc. On peut alors se poser la question de savoir s'il faut donner un droit de vote à des jeunes qui, à 22 ans, ne se prennent pas encore en main ?

M. Torti ajoute que partout où il y a des tentatives de prise en charge de la vie de la cité, au sens romain du terme, par les jeunes, notamment au travers de parlements, on sent qu'il peut y avoir un foisonnement d'idées, mais on est encore loin du stade où massivement ils pourraient s'emparer de la chose publique. A son sens, il y a un travail à faire en termes de sensibilisation.

M. Cadoux rappelle que les TSHM n'existent que depuis quinze ans et ils sont quarante à fonctionner aujourd'hui sur le canton de Genève (hormis la ville). Cela donne une idée des besoins actuels. De plus en plus de jeunes ont besoin d'être aidés. Pourquoi ? Parce que les familles se désolidarisent de plus en plus ; les jeunes se retrouvent de plus en plus seuls à devoir assumer des choses qu'ils n'ont pas à supporter. Les amis sont de moins en moins présents, ou en tout cas pas de la même manière. Les voisins ferment leurs volets et s'en fichent complètement. Donc, ces jeunes se retrouvent dans des difficultés monstres. Après avoir raté, à la sortie du cycle, trois apprentissages, fait des petits boulots ici et là, ils se retrouvent à 20, 21 ans sans formation et ils ont de sérieux problèmes d'adaptation.

Questions / réponses**Question**

Le président demande ce qu'est exactement l'animation socioculturelle. Pratiquement, que font les travailleurs sociaux ?

Réponse

M. Cadoux explique qu'un mouvement s'est créé, après mai 68, pour répondre au besoin d'avoir des maisons de quartiers qui regroupaient à la fois les personnes âgées, les jeunes, diverses populations. Il y a actuellement 42 centres de loisirs, maisons de quartiers et jardins Robinson sur le canton. Dans les maisons de quartier, on fait diverses animations autour du social et du culturel. Les TSHM sont davantage sur le terrain.

M. Torti ajoute que le TSHM va à la rencontre de jeunes à des horaires atypiques, notamment en fin de soirée, les week-ends, dans les espaces publics, les parcs, les préaux. A travers la relation qui naît entre les groupes de jeunes, l'idée est de retravailler ensuite sur une dimension, soit individuelle, avec un coach, soit collective où un projet peut naître des jeunes.

Question

Le président demande quelle est la préoccupation fondamentale de ces jeunes ? Il y en a plusieurs, il présume, mais dans l'immédiat, c'est quoi ?

Réponse

M. Torti répond qu'une des premières préoccupations, c'est de réussir sa vie sociale et professionnelle, donc d'avoir un boulot à la sortie de l'école, ou d'avoir une qualification. Le TSHM doit pouvoir répondre essentiellement sur des questions d'ordre professionnel. Il rencontre aussi des jeunes qui sont relativement autonomes, organisés et qui ont plus des préoccupations de leur âge, de pouvoir se rencontrer. Il y a également de gros soucis avec la question de l'alcool, la violence. Ce sont les thèmes majeurs, mais il y a peu d'échos sur la relation politique, sauf sur la question des échanges solidaires et culturels avec des pays d'Afrique.

Question

Le président souhaiterait savoir si ces jeunes estiment que la société fait assez en ce qui les concerne ou ils sont laissés pour compte ? A ce moment-là, l'idée de militer politiquement pour faire entendre davantage leurs voix ne leur traverse-t-elle pas l'esprit ?

Réponse

M. Torti observe un sentiment un peu contradictoire, c'est-à-dire que les jeunes peuvent revendiquer le fait qu'on ne s'intéresse pas à eux, que dans les programmes il n'y a rien. Personnellement, il partage un peu ce sentiment après avoir entendu quelques politiques. Quand on dit aux jeunes de se mettre en associations pour pouvoir apparaître comme une entité à part entière, reconnue, on sent qu'il y a une difficulté à se mettre ensemble. Il faut pousser à la roue pour qu'ils se mettent ensemble, c'est un peu le paradoxe et c'est vrai que c'est un peu contradictoire.

M. Cadoux ne sait pas si la question du droit de vote est forcément la bonne question. Il pense que les jeunes auraient besoin et envie de s'impliquer politiquement. Maintenant, est-ce que c'est par le biais du droit de vote ? Il n'en est pas sûr. Il est vrai qu'au niveau communal en tout cas, on fait facilement le relais entre les conseillers administratifs et les jeunes sur le terrain, parce que les jeunes sur le terrain, particulièrement les plus difficiles parmi eux, ne voient pas les politiques. Pour eux c'est quelque chose d'un peu en haut, ils ne savent pas trop ce que c'est. Ils ont facilement tendance à les critiquer aussi. Les politiques ont tendance à mal comprendre ce qui se passe. Il y a une incompréhension. Il est vrai que les TSHM ont tendance à faire les et s'il y avait une implication directement politique de ces jeunes, cela pourrait peut-être aider certaines choses.

Question

M. SCHIFFERLI demande s'il arrive que les TSHM organisent de leur initiative ou sur l'initiative de certains jeunes, des discussions de nature politique. Il ne dit pas « politicienne », au niveau des élections, mais sur des sujets de société qui ont une implication politique. Est-ce qu'il y a une demande ou est-ce que ce sont les travailleurs sociaux qui prennent l'initiative de parler de tels sujets ?

Réponse

M. Torti répond qu'il y a très peu d'initiatives au niveau des équipes de travailleurs sociaux. En revanche, dans les maisons de quartier, des débats peuvent s'organiser. Cela aurait pu être le cas pour les élections au niveau de la Constituante, mais il y a eu peu d'engouement, malgré des tentatives de relancer la question. Il trouvait intéressant pour sa part qu'un pays se penche sur son histoire, de même que sur d'autres sujets. A titre d'exemple, à un moment où on sait qu'il y a une beaucoup de population kosovare d'obédience musulmane, il serait intéressant d'avoir une communication sur ce qu'est l'Islam.

Question

M. Alder remercie MM. Torti et Cadoux de leur témoignage. Il aime beaucoup la dimension concrète, proche du terrain qu'ils viennent de livrer. Cela permet un peu de sortir parfois de délires très théoriques, s'il ose parler ainsi. Ils ont en substance expliqué que l'intégration des jeunes en politique ne passe pas nécessairement par le fait de leur donner le droit de vote. Ils ont illustré d'autres manières de les sensibiliser à ces questions. Est-ce qu'ils pensent qu'on devrait en faire plus à l'école obligatoire pour leur donner les bases de la politique ? Parce qu'il y a des cours d'instruction civique, mais on sait tous qu'ils sont largement insatisfaisants, notamment au cycle d'orientation. Peut-être que vers l'âge de 14 ou 15 ans, c'est le moment propice.

Réponses

M. Cadoux pense que cela pourrait être un apport très intéressant. C'est tout à fait juste à son sens de dire que ce n'est pas le bon moment au cycle d'orientation. En effet, les jeunes ont besoin de concret et la politique reste souvent éloignée de leurs préoccupations. Toutefois, il n'est pas certain que le droit de vote à 16 ans soit la meilleure des choses.

Pour M. Torti, il faudrait aussi que les politiques investissent un peu plus, par exemple pour les quartiers dits populaires. Il est vrai qu'on ne les voit qu'au moment des élections et le reste du temps... peut-être que cela concourrait aussi à intéresser les jeunes.

Question

M. GAUTHIER revient sur ce qui vient d'être dit à savoir que l'abaissement éventuel de la majorité civique ne serait pas opportun parce que ce n'est pas le sujet de fond des jeunes. Est-ce qu'il y a d'autres étapes à franchir préalablement pour que ce sujet devienne un vrai sujet de choix ? Y aurait-il un moyen d'encourager ces jeunes à faire renaître au sein d'eux-mêmes un esprit civique et un intérêt pour la chose publique ?

Réponse

M. Torti ne sait pas s'il y a une solution. Il ne sait pas si, pour qu'il y ait un regain d'intérêt chez les jeunes, cela ne doit pas venir directement des politiques eux-mêmes. Les quelques enquêtes jeunesse qui ont été faites sur deux ou trois territoires indiquent clairement qu'ils sont sensibilisés, qu'il y a un intérêt, mais pour faire de la politique différemment. Il se demande s'il n'y a pas un effort de pédagogie de la part des candidats à une élection. Une partie de la réponse serait peut-être que les partis politiques devraient faire plus œuvre de pédagogie, à la fois vis-à-vis des jeunes et vis-à-vis des couches populaires. Encore une fois, quand on regarde les taux d'abstention, ils viennent essentiellement de là.

M. Cadoux ajoute que la question posée est de savoir si les jeunes ont effectivement la maturité à 16 ans. Quand on voit sur le terrain comment cela se passe, il dirait que plus d'un jeune de 22 ou 23 ans n'est pas mature. Les jeunes ont maintenant besoin de concret, c'est quelque chose qui ressort souvent, et il y aurait un intérêt à leur donner la possibilité d'avoir la parole sur leur quartier, sur leur commune au niveau politique. .

Questions

M. TANQUEREL a deux questions. MM. Cadoux et Torti ont insisté sur le fait qu'il y avait un fort taux d'abstentionnisme et de désintérêt chez les jeunes et dans les couches populaires. S'il a bien compris leurs explications, leurs actions sont d'abord dirigées vers des jeunes des couches populaires. Ils ne sont pas particulièrement présents dans les collèges, encore moins dans les collèges privés, mais plutôt dans les quartiers défavorisés. De leur point de vue, ce désintérêt qu'ils ont constaté vient-il surtout du fait des jeunes, ou des couches défavorisées ? On pourrait formuler la question autrement. Est-ce que les parents de ces jeunes sont beaucoup plus intéressés et impliqués en politique ? Dans la foulée, M. Tanquerel pose sa deuxième question. Dans la mesure où il a été dit que certains sujets malgré tout pouvaient intéresser les jeunes, MM. Cadoux et Torti ont-ils l'impression que si on leur posait la question, comme le type de questions posées dans les votations, ils seraient capables d'apporter une réponse rationnelle ? Il parle dans ce cas des jeunes de 16 à 18 ans.

Réponses

M. Torti aurait tendance à dire que les jeunes savent quand même de quoi on parle. Même si, effectivement, ils peuvent rencontrer quelques difficultés, cela ne les empêche pas de réfléchir. Bien souvent, on est surpris de la manière dont ils peuvent répondre, voire même la pertinence de réponses qu'ils peuvent apporter. Généralement, on ne répond pas à la question qui est posée, on répond à la question que la personne pose. S'il a choisi ce travail, c'est parce qu'il croit à un certain nombre de valeurs. Il croit que les jeunes peuvent rencontrer des difficultés mais qu'ils gardent toutes leurs facultés et leurs capacités, sauf que la politique n'est pas leur préoccupation majeure.

En ce qui concerne la première question, M. Torti pense qu'il y a une relation de cause à effet : globalement, les couches populaires sont de moins en moins impliquées, y compris lorsque les communes organisent des forums.

M. Cadoux reconnaît qu'ils travaillent principalement avec des jeunes issus des couches populaires, mais ils côtoient aussi des jeunes des collèges, voire même d'écoles privées qui parfois ne font que passer. Il est vrai aussi que les jeunes de 16 à 18 ans ont tout à fait une capacité de discernement, pour la plupart. En revanche, il y a aussi des sociopathes et des gens dangereux qui n'ont aucune capacité de discernement et ils ont tellement de soucis dans leur propre vie que pour eux, ce sont des choses concrètes dont ils ont besoin. Ils auraient du mal à avoir une vision d'avenir qui serait remplie de bon sens. Encore une fois, il ne parle pas de jeunes qui seraient au collège ou à l'école de commerce et autres.

M. Torti rebondit sur la notion de temps soulevée par M. Cadoux. Il prend l'exemple de jeunes qui souhaitent un terrain de football ; pour eux, lorsqu'ils formulent la demande, c'est pour demain. Or, on sait que ce n'est pas possible car il faut des autorisations et il y a des considérations règlementaires, des aspects juridiques, etc. Il faut leur expliquer et ce n'est peut-être pas suffisamment fait.

Question

M. BORDIER se réfère aux exemples cités de violence ou de conflits raciaux. Y a-t-il des discussions avec le groupe sur ce qui s'est passé, voire quelque chose qui pourrait intéresser la politique ?

Réponse

M. Torti répond que là également, la discussion n'est pas suffisante. Sur des faits de société, sur des enjeux majeurs, peu importe le sujet, on pourrait ressortir des thématiques. Il est vrai que les soirées thématiques tournent autour des préoccupations des jeunes, notamment l'alcool, mais il y a d'autres faits de société qui pourraient être relevés et qui concernant l'ensemble des acteurs, plutôt que de les renvoyer dos à dos. Cependant, les forces sur le terrain ne sont pas extensibles. Hormis la police, les seuls sur le terrain sont les TSHM, en cas de coma éthylique ou un hébergement à trouver à partir d'une certaine heure à trouver.

Question

Mme PERREGAUX se montre préoccupée par la situation que MM. Cadoux et Torti ont présentée. Cependant, il est vrai qu'en les entendant, elle n'a pas l'impression que ce soit la question d'avoir 16 ou 18 ans qui soit en cause. Ils ont mentionné la capacité de discernement, encore faut-il trouver les formes concrètes pour que ces jeunes se rendent compte que les questions d'emploi, de formation professionnelle, de travail, etc. soient traitées politiquement. Plus la discussion avance, plus elle a le sentiment que ces jeunes de 16 ans ont aussi quelque chose à proposer, mais la question de fond n'est pas l'abaissement de l'âge pour voter à 16 ans.

Réponse

M. Torti tient à préciser que son propos n'engage que lui. Il faut plutôt s'attaquer aux causes de ce manque d'intérêt à la chose politique qu'à l'âge de pouvoir voter.

Pour M. Cadoux, il est essentiel de donner la possibilité aux jeunes dès 16 ans de s'impliquer dans la société afin d'éviter le fossé d'incompréhension entre les adultes et les plus jeunes. Donc oui, ouverture du dialogue, mais il n'est pas certain que la question du vote à 16 ans soit la solution appropriée. Par contre, il faut avoir insuffler le souci de la collectivité, du civisme et autres à ces jeunes dès 16 ans.

Le président remercie MM. Cadoux et Torti qui quittent la séance à 18h45.